

L'an deux Mil quatorze, le quatorze Mai, le Conseil Municipal de la Commune de LA BALME DE THUY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre BARRUCAND, Maire.

Date de la convocation : 25.04.2014

Nombre de conseillers en exercice : 11

PRESENTS : Mmes DONZEL-PICHOT Maryse, GESLIN Doriane, BARRACHIN Anne-Marie et CHIMENE-LEBRETON Nathalie, CHABRIER Christian, LARUAZ Francis, AVET-FORAZ André, BASTARD-ROSSET André, POCHAT-COTILLOUX Arnaud,

ABSENTES ET EXCUSEES : ANDARELLI Marie

A été élue secrétaire : LARUAZ Francis

Monsieur le Maire demande que soit ajouter à l'ordre du jour de cette séance, les questions suivantes:

- Demande de participation financière de la Commune pour le Voyage à Paris (3 jrs), des classes 2 et 3 de l'école primaire.

- Aménagement du carrefour entre le chemin de la Croix et le Chemin de la Rigole (inscription de ce projet au programme 2014 du Fond Départemental pour le développement du Territoire (demande de subvention)

**1. OBJET : INDEMNITE POUR LE GARDIENNAGE DE L'EGLISE
2014 DEL-2014-32**

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal la circulaire Préfectorale du 18 février 2013, faisant le point sur les montants maximaux de l'indemnité de gardiennage des églises communales. Il a été décidé pour l'année 2014 un maintien du montant fixé en 2013.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité : **FIXE à 474.22 €**, le montant de l'indemnité de gardiennage de l'église versée à **Mme CONTAT Odette pour moitié (soit 237.11 €)** et à **Mme DELEAN Colette pour l'autre moitié (soit 237.11 €)**, toutes deux résidentes dans la commune.

**2. OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES AU SEIN DE L'A.F.P
DRAN (Association foncière pastorale) DEL-2014-33**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, conformément aux Statuts de l'AFP DRAN, il y a lieu de désigner deux représentants: 1 titulaire et 1 suppléant. Le conseil municipal, **DESIGNE** :

- Délégué titulaire : LARUAZ Francis,
- Délégué suppléant : GESLIN Doriane,

3. OBJET : COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS - PRESENTATION DES COMMISSAIRES TITULAIRES ET SUPPLEANTS

DEL-2014-34

Monsieur le Maire rappelle qu'à la suite des récentes élections, il y a lieu de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs.

La liste de présentation comportant douze noms pour les commissaires titulaires et douze noms pour les commissaires suppléants doit être communiquée à la Direction des Services fiscaux.

Le conseil municipal dresse la liste suivante :

Titulaires	Suppléants
GENANS BOITEUX Michel - Chef-lieu	BARRUCAND Pascal - Charvex
DEROUSSIN Christian - Salignon	COHENDET Brigitte - Chef-lieu
CONTAT Roger - Dingy-St-Clair	GAILLARD Michel - Chef-lieu
DUPERRIL Bernard - Chef-lieu	MARTEL Sandrine - Chef-lieu
LARUAZ Francis - Chef-lieu	BECHET Alain - Chef-lieu
MARGUERET Bernard - Annecy-Le-Vieux	GENANS BOITEUX Marc - Chef-lieu
GESLIN Doriane - Chef-lieu	CHABRIER Christian - Chef-lieu
AVET-FORAZ André - Charvex	DELEAN Pierre - Chef-lieu
MASSON Chantal - Salignon	DELEAN Michel - Chef-lieu
JOSSERAND Alain - Charvex	POCHAT-COTILLOUX Arnaud - Chef-lieu
PICHOT Maryse - Chef-lieu	RIOTTON Jean-Pierre - Dran
CONTAT Guy - Charvex	BASTARD-ROSSET André - Chef-lieu

4. OBJET : AMENAGEMENT DU CARREFOUR ENTRE LE CHEMIN DE LA CROIX ET LE CHEMIN DE LA RIGOLE

DEL-2014-35

Monsieur Le Maire présente à l'assemblée communale le dossier du projet cité en objet, réalisé par la DDT. Ce projet concerne la réalisation des ouvrages suivants : **MODERNISATION DE LA VOIRIE COMMUNALE - Aménagement carrefour de la Croix-La Rigole.**

Le coût global de réalisation est estimé à **30 548.52 €**, toutes taxes.

Monsieur Le Maire expose la nécessité d'aménager le carrefour et de reprendre la voirie fortement dégradée, et que, compte-tenu de son état il est important de réaliser les travaux avant l'hiver 2014. Le Conseil Municipal, cet exposé entendu et après avoir délibéré : **APPROUVE** le projet, **PREND ACTE** du coût global de l'opération montant à **30 548.52 €**, toutes taxes ET **SOLLICITE** l'inscription de cette affaire au programme 2014 du Fond Départemental pour le Développement du Territoire 2014.

5. OBJET : DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE AU VOYAGE A PARIS (3 JRS), DES CLASSES 2 ET 3 DE L'ECOLE PRIMAIRE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de financement déposé par Madame la directrice de l'école de La Balme de Thuy concernant le projet de Voyage à PARIS sur 3 jours pour la classe 2 et 3 qui se déroulera les 29,30 et 31 mai 2014. Ce voyage étant lié à l'un des projets scolaires 2013-2014 de la classe 2 - correspondance avec des élèves de l'école de Villiers-le-Bel.

Le Conseil s'étonne de l'organisation de ce voyage réalisé dans la précipitation et regrette le manque de concertation préalable.

Considérant que :

- ce voyage concerne la majorité des enfants des classes 2 et 3 (primaires),
- que les autres enfants de l'école participeront à une sortie scolaire de fin d'année,
- que ce voyage n'a pas trouvé d'autre mode de financement,

Afin de rendre ce voyage accessible au plus grand nombre des enfants de l'école.

Le Conseil Municipal, cet exposé entendu et après avoir délibéré :

- **DECIDE**, à titre exceptionnel, l'attribution d'une aide de 4 130 € correspondant à la moitié du voyage, l'autre moitié restant à la charge des participants adultes et enfants.

6. « RYTHMES SCOLAIRES » création d'un poste surveillance-animation

Suite à la parution du nouveau décret HAMON en date du 8 mai 2014, prévoyant dans le cadre d'un « assouplissement », la possibilité pour les communes de pouvoir concentrer les activités périscolaires sur une demi-journée. Et afin de voir si cette possibilité qui nous est offerte, est réalisable pour notre commune et de déterminer les besoins en personnel communal pour la mise en place de ces rythmes. Le Conseil Municipal décide de reporter cette création de poste au prochain conseil municipal.

Fait et affiché à La Balme de Thuy, le 20 mai 2014

Le Maire

Pierre BARRUCAND